



Tribune d'Alain Mathieu pour la presse agricole Mai 2020

Covid-19 : préservons collectivement la réussite de la filière Comté !

12 mars : annonce de la fermeture de tous les établissements scolaires.

14 mars : annonce de la fermeture des lieux publics « non indispensables » à minuit.

16 mars : annonce du confinement généralisé. En quelques jours à peine, notre pays, comme une bonne partie de l'humanité, basculait dans l'inconnu.

Très vite, le CIGC s'est mobilisé et a réagi avec une double préoccupation à l'esprit : maintenir les grands équilibres de la filière et préserver la valeur.

A l'image d'un peloton lancé en pleine course contraint de ralentir devant l'imprévisible, aux premiers jours de la crise, les 4 AOP du massif jurassien appelaient à limiter la production sur le premier trimestre.

A ce moment-là, mais pas plus aujourd'hui encore, personne n'est en capacité d'anticiper toutes les conséquences de cette crise sanitaire et économique mondiale sur nos marchés.

Une certitude : nous ne pouvons prendre le risque de placer notre filière dans un déséquilibre offre/demande à l'entrée de la période naturellement de plus forte production. Des années d'efforts et de construction de valeurs risqueraient d'être détruit.

Une obligation : devant la réalité de la dynamique de production des derniers mois (+10% de fromage depuis décembre, plus de 69 000 T produites ces 12 derniers mois et 47 000 T de stocks à ce jour), oui, le contexte nous impose de freiner ce qui s'annonce comme un début de campagne record.

Un effort à fournir par tous

Le CIGC prenait donc la décision de réduire la production de fromage en blanc sur le premier trimestre de la campagne à hauteur de 1600 t. Cette décision conduisait à la mise en œuvre d'un mécanisme de réduction de la production contraignant pour chacun.

Aujourd'hui, c'est bien grâce à l'action collective de tous les maillons de la filière, au prix de l'effort et de la mobilisation de la première heure du plus grand nombre qui doit être salué avec force, à l'aune des conditions climatiques pour le moins incertaines et dans le souci des équilibres des fabrications entre la production de fromages à pâte blanche et fromages à pâte jaune qu'un aménagement de la réduction de production de 1600 t du 1^{er} trimestre a pu être étendu sur toute la campagne.

De toute évidence l'effort demandé sur le 1^{er} trimestre sera dans tous les cas à fournir par tous et se traduit par un taux de modulation des références Comté de la campagne 2020/21 de -2,3%.

www.comte.com

Comité Interprofessionnel du Comté

CIGC - Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - cigc@comte.com

Le logo « Comté clochette » est une marque de certification propriété du CIGC.





N'oublions pas non plus que les perspectives à moyen terme restent très préoccupantes. Nous sommes face à une crise économique d'une ampleur inédite. Nous n'en sommes qu'aux prémices. Qu'en sera-t-il de l'évolution du pouvoir d'achat de nos clients, de leurs habitudes de consommation ? Nous devons donc redoubler de vigilance.

Redoubler de vigilance

Aussi, un suivi renforcé de la conjoncture, au plus près de la réalité à la fois de la production de Comté et de l'évolution des marchés, a été mis en place. La mobilisation de tous dans la collecte de données est, là encore, un marqueur de notre capacité à nous organiser. Cela mérite d'être relevé. Ces indicateurs sont précieux. Ce sont eux qui nous permettent aujourd'hui de mesurer les évolutions : après des ventes dynamiques jusqu'à fin mars, celles-ci régressent globalement sur les 5 semaines suivantes avec des évolutions très contrastées entre les différents segments. Si le libre-service affiche un certain dynamisme, les ventes sur les marchés traditionnels marquent le pas. Parallèlement, la production de meules du mois d'avril 2020 est contenue à + 1, 1 % par rapport au mois d'avril 2019.

Ce dispositif va nous permettre d'apprécier au mieux les perspectives de marché et de prendre les décisions qui s'imposeront lors de clauses de revoyure en juillet et en septembre. Ces deux clauses nous permettront de moduler les références Comté de la campagne entière, au plus juste, pour préserver durablement la réussite collective de la filière.

Le chemin que nous parcourons est encore semé d'embûches et d'incertitudes, mais le cap est clair : prendre les décisions qui s'imposent à chaque moment, dans le souci de l'intérêt général de la filière et de l'économie de notre territoire.

Eviter le pire pour préserver le meilleur, c'est ce qu'ensemble nous allons réussir.

Alain MATHIEU
Président du CIGC

www.comte.com

Comité Interprofessionnel du Comté

CIGC - Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 23 51 - cigc@comte.com

Le logo « Comté clochette » est une marque de certification propriété du CIGC.

